



POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Service : Direction générale

Code d'identification : P.DG.04

Numéro de résolution : CC : 66/12/08 (adoptée)

Date d'entrée en vigueur : 16 décembre 2008 (adoptée)

8.0 COMITÉ JEUNESSE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE

Le comité jeunesse est constitué d'élèves qui représentent les établissements d'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes issus des conseils d'élèves ou nommés par ceux-ci. Les établissements doivent s'assurer de la représentation de leur établissement au sein du comité jeunesse.

Chaque personne élue localement est porteuse de préoccupations des élèves de son établissement, mais aussi de celles de l'ensemble des élèves du Centre de services scolaire de la Capitale.

Le comité jeunesse mis en place par le Centre de services scolaire de la Capitale exerce les mandats suivants :

- Veiller à la représentation des élèves en vertu de la _____;
- Participer au processus de la consultation sur des objets déterminés du Centre de services scolaire de la Capitale;
- Favoriser l'expression et la diffusion des besoins des élèves;
- Stimuler la participation des élèves aux instances démocratiques scolaires du Centre et la participation